



Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR2502005 « *Anciennes carrières de Beaufour Druval* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 1 ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf

Directives de gestion concernant l'habitat « Grottes à chauves-souris » (8310-1)

L'habitat « **Grottes à chauves-souris** » (8310-1) est un habitat obscur, où l'humidité atmosphérique est proche de la saturation, et n'étant le plus souvent peu ou pas ventilé. La présence de plafonds, voûtes, dômes, d'aspérités sur les parois ou de fissures permet l'installation des chauves-souris. Plusieurs espèces peuvent se rencontrer dans la même grotte, soit en individus isolés, soit en colonies mixtes, les effectifs étant très variables d'une espèce à l'autre et d'une grotte à l'autre.

On distingue trois types d'utilisation des grottes, en relation avec les phases du cycle vital des chauves-souris :

- grottes servant de gîtes d'hibernation,
- grottes servant de gîtes de reproduction,
- grottes de transit servant de repos diurne pour la recherche de nourriture la nuit et à l'extérieur, les plus nombreuses.

Des colonies d'hibernation et de reproduction peuvent se rencontrer dans les galeries d'un même réseau souterrain, qui diffèrent par leurs conditions thermiques, hydriques et la dynamique de l'air.

Valeur écologique et biologique : le guano déposé dans les grottes par les chauves-souris est une nourriture abondante et recherchée par des espèces d'invertébrés spécifiques ou non du milieu souterrain terrestre, et détermine une communauté particulière.

Etat de conservation à privilégier : la conservation en l'état de toutes les grottes renfermant des chauves-souris, en privilégiant les gîtes d'hibernation et de reproduction.

Menaces :

- déclin important de certaines espèces, notamment dans des régions de culture intensive ou de monoculture de conifères dans la moitié Nord de la France.
- le développement de la fréquentation des grottes (spéléologues, scientifiques, touristes, personnes non informées...) peut présenter localement un danger pour les colonies d'hibernation (affaiblissement ou mort des individus suite aux réveils successifs causés par le dérangement) et de reproduction (diminution des mises bas, délocalisation).

Modes de gestion recommandés :

- Ne pas déconnecter la gestion des sites à chauves-souris de celle des autres parties du réseau souterrain lorsqu'elles renferment des invertébrés d'intérêt patrimonial.
- Associer la gestion des sites souterrains avec celle des territoires extérieurs de nourrissage. Il faut encourager des pratiques agricoles et forestières compatibles avec le maintien d'un paysage diversifié favorable au développement d'une faune d'insectes (base de la nourriture des chauves-souris), et limiter l'usage et la période d'utilisation de certains pesticides et certains produits de vermiculation du cheptel.
- Interdire de façon saisonnière l'accès à certaines grottes à chauves-souris (sur la base d'une concertation entre acteurs locaux et scientifiques) pendant les périodes d'hibernation et de reproduction.
- Pose de grilles (sauf si présence de Minioptère de Schreibers car cela provoque le départ du gîte).
- Pose de panneaux d'information à l'entrée.
- Formation et sensibilisation des guides bénévoles ou brevetés (notamment dans le cadre de la Fédération française de spéléologie).

C.1. Tableau n°5 : Enjeux/Objectifs de gestion

Priorité	Constat	Objectifs opérationnel	Actions
	Les accès utilisés par les chauves-souris pour entrer ou sortir du gîte doivent être aménagés afin de les conserver pour les animaux mais limiter les pénétrations humaines intempestives	Préservation de l'accès au gîte tout en garantissant une tranquillité	<p>Aménagement des accès (Mesure 1 – A32324P)</p> <p>Modalité d'intervention : Installation de grilles sur les accès nécessitant un aménagement</p> <p>Coût prévisionnel : non estimé</p> <p>Prestataire présent : entreprise privée ou association d'insertion ou GMN</p> <p>Indicateur de résultat : absence d'intrusion</p>
	Il reste de nombreux déchets plastiques et métalliques des anciennes activités (champignonnière, carrière)	Amélioration de la qualité environnementale du site	<p>Nettoyage des cavités (Mesure 2 – A32323P)</p> <p>Modalité d'intervention : Enlèvement des déchets et gravats</p> <p>Coût prévisionnel : non estimé</p> <p>Prestataire présent : entreprise privée ou CFEN/GMN</p> <p>Indicateur de résultat : cartières exemptes de tout déchet</p>
Objectifs Prioritaires	Ces animaux sont sensibles aux conditions microclimatiques et adaptent leur utilisation du site en fonction de ces dernières	Meilleure connaissance de l'influence de ces paramètres	<p>Réalisation d'un plan du site (Mesure 3)</p> <p>Coût prévisionnel : non estimé</p> <p>Prestataire présent : Géomètre</p> <p>Indicateur de résultat : précision de localisation des animaux – Facilité de déplacement des observateurs</p>
			<p>Marquage (Mesure 5)</p> <p>Modalité d'intervention : Réaliser et poser des petites plaques pourtant servant de repères.</p> <p>Coût prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectif - 700 €</p> <p>Prestataires présents : GMN</p> <p>Indicateur de résultat : précision de localisation des animaux – Facilité de déplacement des observateurs</p>
			<p>Etude et suivi des conditions microclimatiques (Mesure 6)</p> <p>Modalités d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du matériel de suivi de la température, de l'hygrométrie et des courants d'air - Prise de mesures en différents points et report sur cartographie - Analyse des données ; analyse et rédaction d'un rapport d'évaluation <p>Coût prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de sondes thermo-hygrométriques : 200€/unité - Réalisation du suivi (1jan à 30Fe) : 30€/an - Analyse des données, rédaction d'un rapport (12/j/an) : 150€/an <p>Prestataire présent : GMN/CFEN</p> <p>Indicateur de résultat : connaissance précise de l'influence des conditions microclimatiques sur les différentes espèces</p>
	Les connaissances sur le peuplement restent encore partielles sur les périodes de présence	Suivre à long terme de la fréquentation	<p>Suivi scientifique de la fréquentation hivernale du site (Mesure 7)</p> <p>Modalité d'intervention : Denombrements mensuels de mars à septembre</p> <p>Coût prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dénombrements : 550€/an - Rédaction annuelle d'une fiche de synthèse : (1j à 400 €) 400 € <p>Prestataires présents : GMN / CFEN</p> <p>Indicateur de résultat : précision des connaissances sur le peuplement et sur son utilisation des cavités</p>

<p>Objectifs Secondaires</p> <p>La roche pourtant se fragiliser par humidification, les risques d'effondrement de la cavité sont à limiter</p> <p>Un manque dinformation sur les chauves-souris est noté</p>	<p>Réouverture de cheminée d'aération obstruée (Mesure 4 – A32324P)</p> <p>Amélioration de l'aération du site</p> <p>Meilleure connaissance du public pour une meilleure préservation</p>	<p>Modalités d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait à l'aide d'une pelleuse de la terre, des gravats, pneus, ... - Evacuation des produits. - Création d'un événement (Mesure 1). <p>Cout prévisionnel : <i>non estimé</i></p> <p>Prestataires présents : entreprise privée ou association d'insertion ou GMN</p> <p>Indicateur de résultat : fréquentation du site par les chiroptères identique ou plus importante – Absence d'éboulement importants au sein des cavités</p> <p>Poser d'un panneau d'information (Mesure 8)</p> <p>Cout prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectifs – 300€</p> <p>Prestataire présent : CFEN</p> <p>Indicateur de résultat : respect de l'installation et du site</p> <p>Organisation de journées d'information et de Nuits de la Chauve-souris (Mesure 9)</p> <p>Cout prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectifs – 350€/j</p> <p>Prestataire présent : CFEN/GMN</p> <p>Indicateur de résultat : qualité et quantité des retours du publics</p>
<p>Measures Obligatoires</p> <p>Il est nécessaire de réaliser une animation locale afin de faciliter la mise en œuvre du document d'objectifs</p> <p>Il est nécessaire d'analyser l'impact des actions sur le site</p>	<p>Mise en œuvre du document d'objectifs</p> <p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs - Evaluation du taux de réalisation des actions <p>Cout prévisionnel : Convention d'animation du document d'objectifs</p> <p>Prestataires présents : CFEN</p> <p>Evaluation du document d'objectifs</p> <p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'impact des actions réalisées sur les conditions microclimatiques et sur l'évolution de la fréquentation par les chiroptères - Proposition de préconisation d'actions modificatives ou complémentaires concernant l'amélioration des conditions d'accueil <p>Cout prévisionnel : Convention spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du taux des réalisations des actions - Evaluation de l'impact des actions et nouvelles propositions <p>Prestataires présents : GMN, CFEN</p>	<p>Evaluation de l'efficacité des mesures proposées, mesure de leur pertinence et possible réorientation, modification ou complément si nécessaire, dans un objectif de préservation de la colonie</p> <p>Il est nécessaire d'analyser l'impact des actions sur le site</p>

C.2. Tableau n°6 : Recommandations sur le site

Constat		Recommandations
Nécessité d'une grande tranquillité	Ne pas modifier le site	Veiller à ce que le site ne soit pas affecté par des modifications concernant les conditions d'accès, les conditions microclimatiques et le milieu environnant
	Ne pas déranger les animaux	Limiter au maximum les dérangements lors des études et des suivis
Nécessité d'une qualité d'environnement	Végétation arborée	Maintenir ou améliorer l'ambiance boisée aux entrées du site et favoriser l'implantation de haies aux alentours
	Qualité de l'environnement	Ne pas stocker en surface des produits ou matières potentiellement polluantes par infiltration du sous-sol
	Pesticides et herbicides	Une utilisation raisonnée des pesticides et des herbicides en périphérie du site est souhaitable

Synthèse des enjeux et des recommandations

Les diagnostics écologique et socio-économique permettent de déterminer des objectifs de gestion, base de la définition des mesures de gestion nécessaires à la préservation des populations de chauves-souris.

Objectifs principaux : Préserver la tranquillité de la population par la limitation de l'accès (grilles) ;

Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et les populations de chiroptères afin d'être efficace dans la mise en œuvre des mesures de préservation (un suivi des conditions microclimatiques du site et la réalisation d'un plan des carrières) ;
Améliorer la qualité interne du site par nettoyage des déchets et gravats des anciennes activités ;

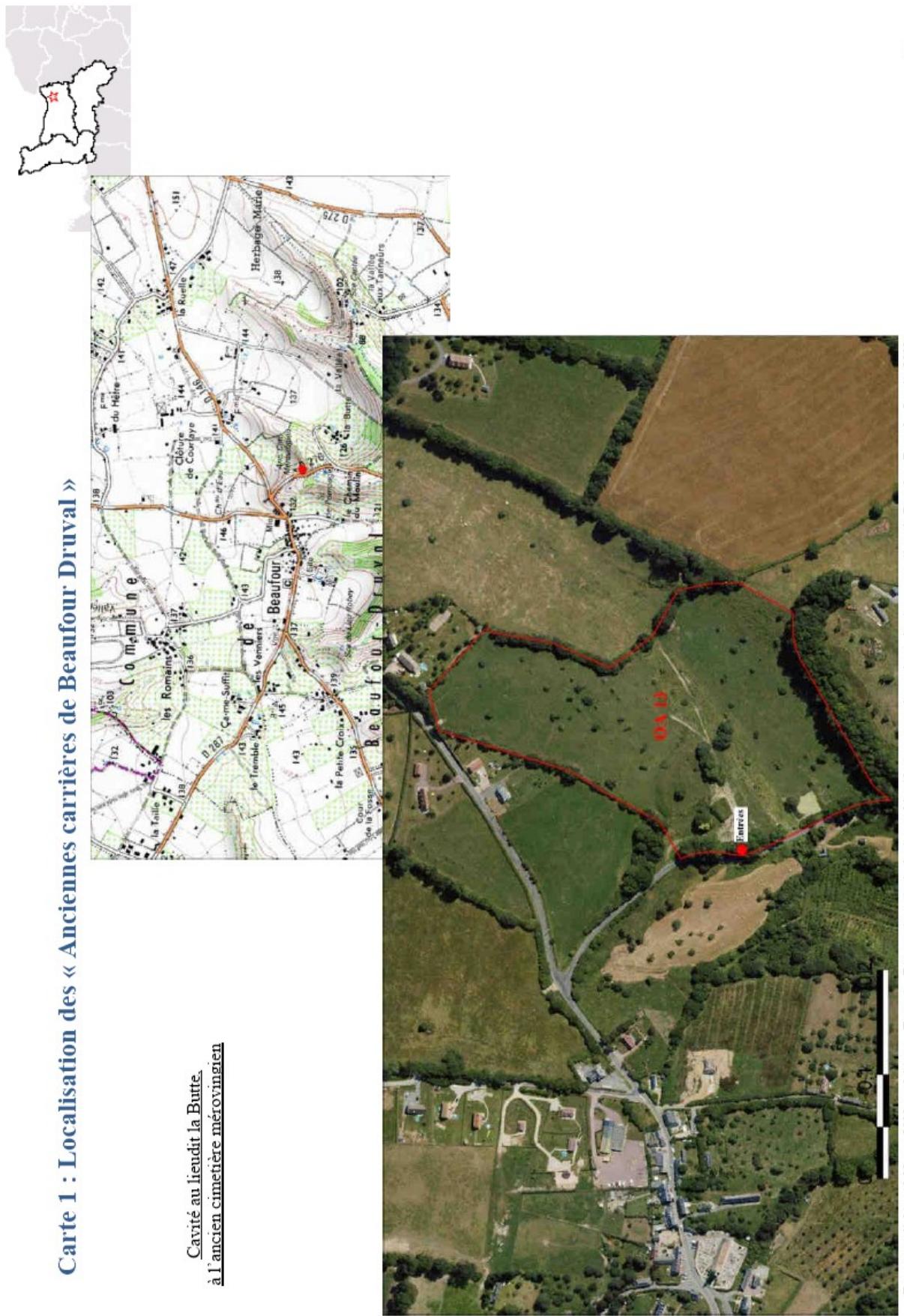
Objectifs secondaires : Améliorer les conditions internes aux cavités par amélioration de l'aération (si besoin) ;

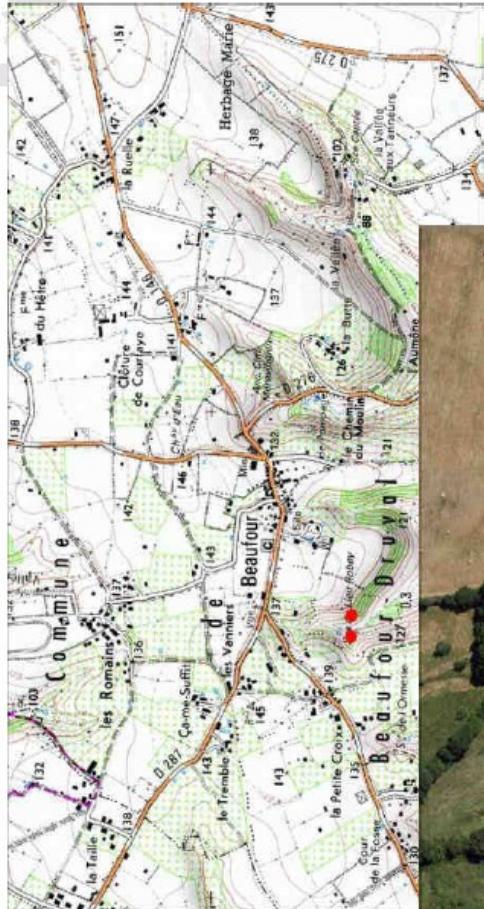
Sensibiliser le public à la préservation des populations de chauves-souris présentes.

De plus des recommandations peuvent être émises afin de préserver la tranquillité dans et aux abords du site et de conserver la qualité environnementale autour des cavités. Ces conseils sont de l'ordre de la bonne pratique agricole et du bon sens pour la conservation des animaux sur le site.

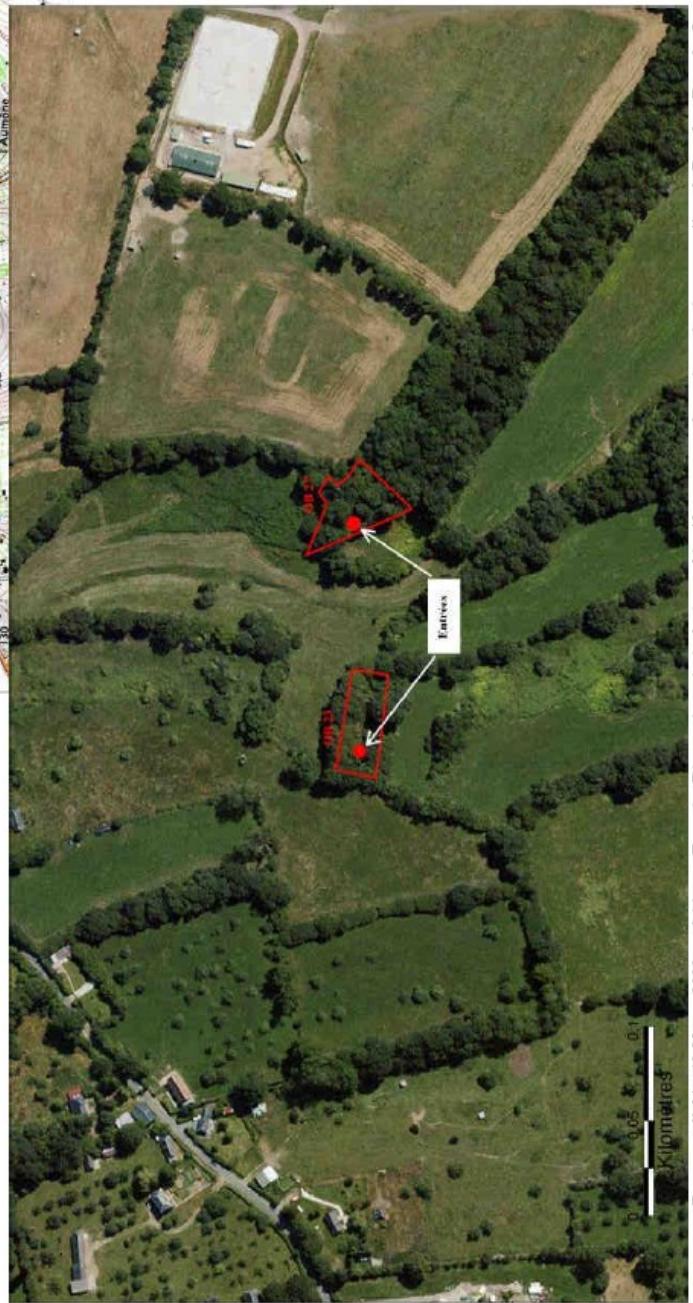
Enfin, il est nécessaire de suivre la réalisation des travaux préconisés ainsi que leurs impacts réels sur la colonie, et cela passe par une animation locale afin de veiller aux respects de la colonie et des cahiers des charges proposés.

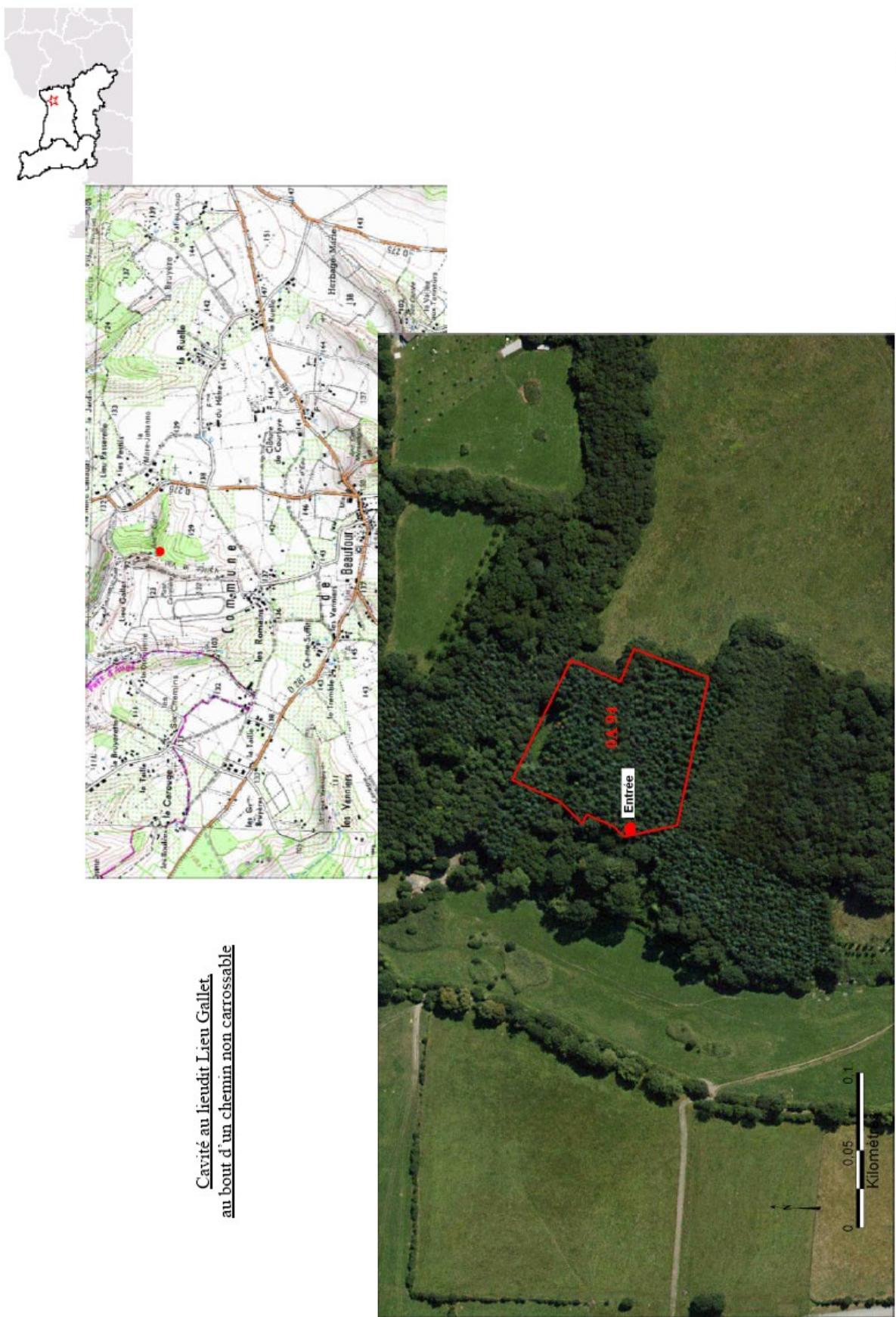
Carte 1 : Localisation des « Anciennes carrières de Beaufour-Druval »





Cavités au lieudit Lieu Robey,
au cœur de parcelles agricoles





Source : Document d'objectif du site